



Fédération Française

**FFRoller
Sports®**

PROCEDURES

Paiement des pénalités financières

- **Pénalités individuelles pour un joueur:**

- Le club du joueur ou du dirigeant sanctionné doit faire un virement du montant de son amende sur le compte bancaire du service compétition (RIB ci-dessous)
- Pour connaître le montant et les conditions se référer au règlement de votre discipline
- Renseigner le libellé de votre virement exclusivement sous cette forme:
Discipline/nom de joueur/catégorie/poule/journée
Ex : RILH/Durant/N1/A/J6
Ou RH/Dupont/N2/N/J2
- La date de réception du virement fera foi pour valider le paiement.

- **Pénalités de club :**

- Le club ayant pris une sanction financière ou devant s'acquitter d'un paiement lié au championnat (autre que les engagements de début de saison) doit faire un virement sur le compte bancaire du service compétition (RIB ci-dessous)
- Pour connaître le montant et les conditions se référer au règlement de votre discipline
- Renseigner le libellé de votre virement :
 - Ex : Demande de report de match N2
 - Ex : retard de saisi de FDM
- La date de réception du virement fera foi pour valider le paiement

- **Contact pour tous renseignements :** pascale.dugoua@ffroller.fr



PARTENAIRE OFFICIEL

Fédération Française
Roller Sports

T (33) 05 56 33 65 65 - F (33) 05 56 33 65 66
contact@ffroller.fr
6, Boulevard du Pdt Franklin Roosevelt
CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex - France
www.ffrs.asso.fr

FEDERATION FRANCAISE DE ROLLER SPORTS

Titulaire du compte : COMPETITIONS

6 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT
CS 11742
33080 BORDEAUX CEDEX

Domiciliation : CCM BARRIERE SAINT GENES

Devise : EUR

Relevé d'Identité Bancaire							
RIB	Banque		Guichet		N° de compte		Clé
	15589		33533		06449441041		47
IBAN	FR76	1558	9335	3306	4494	4104	147
BIC	CMBRFR2BARK						